

ÉVÊCHÉ

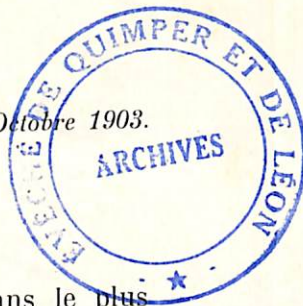
DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.



M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Lannmeur

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Lannmeur

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. Fin janvier 1902

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Quatre - une est chargée de l'asile; les trois autres ont le soin des orphelins, du long-cœur et de l'école de la catéchisme aux enfants.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. la congrégation des Filles du St-Esprit

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

+ FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.

Vicaire curé-doyen de Lannmeur